



Règlement du concours de dessins pour les enfants

« Dessine ta Belle Epoque »

FEVRIER 2020

Article 1 :

La médiathèque de Mandelieu-La Napoule organise un concours de dessins d'enfants.

Ce concours a pour thème « **Dessine ta Belle Epoque** ».

Son objectif est d'illustrer par le dessin l'expression des enfants sur le thème de la fête du mimosa.

Le dessin devra impérativement illustrer la Fête du Mimosa 2020, à savoir : « **La Belle Epoque** ».

Article 2 :

Deux catégories sont ouvertes pour ce concours :

- **les enfants de 6 à 10 ans,**
- **les enfants de 11 à 14 ans.**

La participation est gratuite.

Article 3 :

Les dessins doivent être réalisés sur du papier blanc type Canson, format 21 x 29,7 (A4) – en portrait ou paysage.

Techniques graphiques :

Catégorie 6 à 10 ans : crayons couleurs, feutres, pastels gras

Catégorie 11 à 14 ans : techniques au choix (pastels, feutres, crayons couleurs, crayons graphites)

Article 4 :

Un formulaire de participation doit accompagner chaque dessin (voir annexe).

Doivent impérativement y figurer le nom, le prénom, l'adresse et l'âge de l'enfant (ainsi qu'au dos du dessin).

Un exemplaire de ce formulaire est disponible sur le portail de la médiathèque.

Le dessin et le formulaire doivent être envoyés (ou déposés) avant le **08/02/2020** à l'adresse suivante :

Médiathèque de Mandelieu-La Napoule

Concours dessin « Dessine le voyage de tes rêves »

809 Bd des Ecureuils

06210 Mandelieu-La Napoule

Tél. 04 92 97 49 61

Article 5 :

Le jury sera ainsi composé :

- De l'Elue en charge de la Culture
- Du professeur de dessin du Centre Culturel Municipal
- Du Directeur de la Médiathèque

Article 6 :

Les dessins seront présentés au jury en aveugle et seront classés selon la catégorie d'âge, leur qualité artistique et leur pertinence par rapport au thème.

Les dessins gagnants seront ceux qui auront rempli les conditions suivantes :

Catégorie 6 à 10 ans : respect du format demandé, des techniques, et du thème.

Catégorie 11 à 14 ans : respect du format demandé, des techniques, du thème et originalité du traitement graphique.

Article 7 :

Les trois dessins gagnants dans chaque catégorie recevront un prix.

Article 8 :

Ouverture du concours du 07 janvier au 08 février 2020 inclus.

Les dessins ne seront pas retournés aux participants et seront exposés à la médiathèque le temps de la **Fête du mimosa du 19 au 26 février 2020**.

La liste des participants et les noms des gagnants seront publiés dans le magazine municipal « MLN Magazine » ainsi que sur le portail de la médiathèque.

Article 9 :

Le dessin constitue une "œuvre de l'esprit" au sens de l'article L112-2 du code de propriété intellectuelle.

Chaque participant déclare être l'auteur du dessin soumis et son tuteur légal peut décider des conditions de son exploitation, conformément à l'article L121-2 dudit code. La médiathèque reconnaît également avoir obtenu préalablement les autorisations nécessaires à sa diffusion et à sa publication.

Article 10 :

En application des dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, notamment de son article 40, les tuteurs légaux des participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant.

Article 11 :

Les participants attestent avoir pris connaissance du présent règlement et consentent à le respecter.